

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 412-1 ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et aux titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ANATOLY LIVRY, né le 21 juin 1972 à MOSCOU (RUSSIE), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 4 juillet 2011 une thèse portant sur le sujet suivant : NIETZSCHE ET NABOKOV, préparée au sein de l'école doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales, devant un jury présidé par Philippe MARTY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de Rene GUERRA, MAITRE DE CONFERENCES, Natalia PAKHSARYAN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Isabelle POULIN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Patrick QUILLIER, PROFESSEUR, Carole TALON-HUGON, PROFESSEUR ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR EN LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE**, *mention très honorable*


est délivré à **M. ANATOLY LIVRY**

et confère le **grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Nice, le 26 juin 2012

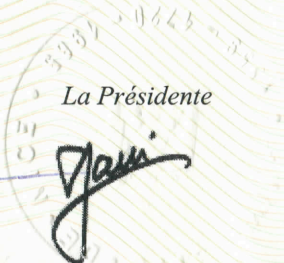
Le titulaire



N° NICE 9091206

/2012201003455

La Présidente



P.O. La Vice-présidente S. RAISIN

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Claire LOVISI

